

## Divulcation des renseignements radiologiques sur les propriétés

### Renseignements radiologiques disponibles sur demande

Tout membre du public peut désormais obtenir des renseignements radiologiques historiques sur les biens immobiliers de Port Hope en présentant une demande au Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) ou au Bureau de gestion de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) à Port Hope.

La Ligne directrice sur la divulgation de renseignements radiologiques sur les biens immobiliers permet aux propriétaires et aux non propriétaires d'obtenir des renseignements radiologiques contenus dans les dossiers que détient l'Énergie atomique du Canada limitée (EACL). Il faut souligner que, si la ligne directrice garantit que les renseignements radiologiques contenus dans les dossiers seront divulgués, elle demeure toutefois assujettie aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements personnels tels que le nom des anciens propriétaires ou des locataires et la correspondance avec les agents immobiliers ou les avocats seront rayés (supprimés) avant que soit divulgué le reste des renseignements accessibles.



Fichiers de propriétés

### Types de renseignements radiologiques

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements radiologiques sur un bien immobilier peuvent choisir entre trois types de renseignements :

#### Lettre sur l'état radiologique (LER)

Une LER est généralement demandée quand une propriété est en vente dans le quartier 1 de Port Hope. La LER résume les activités de contrôle et indique si du sol contaminé a été enlevé de la propriété et à quel endroit, et où se situe l'état radiologique des biens immobiliers par rapport aux niveaux de fond naturels et aux critères radiologiques. C'est le BGDRFA qui prépare les LER pour les propriétaires ou leur agent immobilier.

#### Renseignements particuliers sur un dossier

Un demandeur qui s'intéresse uniquement à des renseignements précis sur un bien immobilier, tels que les niveaux de radon dans le sous-sol ou l'état radiologique du bien immobilier au cours d'une certaine période, devrait préciser quels renseignements il souhaite obtenir. Sa demande sera alors traitée plus rapidement.

#### Dossier complet sur une propriété

Tout membre du public peut demander une copie du dossier complet. Toutefois, comme pour les autres demandes, tous les renseignements jugés personnels y seront rayés (supprimés).

La ligne directrice sur la divulgation précise également les points suivants :

- L'accès porte sur environ 4 800 dossiers que détient EACL sur des biens immobiliers privés et publics;
- Les propriétaires de biens immobiliers seront informés par courtoisie, lorsqu'une demande de renseignements sera présentée par des non propriétaires et il leur sera offert les mêmes renseignements que ceux souhaités par les demandeurs;
- Pour les demandes formulées par des non propriétaires, il sera proposé aux demandeurs et aux propriétaires d'assister à une réunion avec des employés, au cours de laquelle les renseignements seront expliqués;
- Les propriétaires qui s'opposent à la divulgation de renseignements seront dirigés vers le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'EACL, auquel ils exposeront leurs préoccupations;
- Le nom du demandeur de renseignements ne sera pas dévoilé;
- Le délai de réponse à une demande de renseignements dépendra de la complexité de la demande et du dossier. Le Bureau s'efforcera de répondre aux demandes régulières dans un délai de deux semaines; toutefois, l'examen de dossiers plus complexes pourrait prendre plus de temps;
- Les demandes plus complexes seront envoyées au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'EACL et des frais préétablis s'appliqueront.

#### Les formulaires de demande de renseignements sont disponibles aux adresses suivantes :

BGDRFA : 196, chemin Toronto, Port Hope (Ontario) • 905-885-9488 • [www.llrwmo.org](http://www.llrwmo.org)

BG-IRPH : 115, chemin Toronto, Port Hope (Ontario) • 905-885-0291 • [www.phai.ca](http://www.phai.ca)

*Voir la foire aux questions au recto*

## Que prévoit la ligne directrice?

La ligne directrice prévoit l'accès pour le public à tous les renseignements radiologiques sur les biens privés ou publics que détient EACL. Tout membre du public peut demander une copie du dossier radiologique entier d'un bien immobilier, ou certains renseignements contenus dans ce dossier (tels que les niveaux de radon), ou la LER résumant le dossier, si elle a déjà été rédigée. La plupart des renseignements consignés portent sur les propriétés urbaines du quartier 1 de Port Hope.

## Que sont les dossiers d'information radiologique de biens immobiliers?

Ces dossiers contiennent les résultats d'études radiologiques menées sur des biens immobiliers de Port Hope du milieu des années 1970 à ce jour. Les renseignements comportent des mesures intérieures et extérieures de rayonnements gamma, des mesures des niveaux intérieurs de radon et des données sur les nettoyages effectués. De nombreux dossiers ont été créés entre 1976 et 1981, durant les premiers contrôles radiologiques et nettoyages des propriétés du quartier 1 de Port Hope. Depuis, ces renseignements ont été mis à jour et de nouveaux dossiers ont été créés, dont les dossiers de certaines propriétés du quartier 2. Les nouveaux renseignements ont été ajoutés en raison du Programme de surveillance des travaux de construction et du Programme de conformité des propriétés du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA), et du Programme des contrôles radiologiques des propriétés de l'Initiative dans la région de Port Hope.

## Qu'est-ce qu'une LER?

Une LER ou lettre sur l'état radiologique (LER) résume les renseignements contenus dans les dossiers des biens immobiliers. Ces lettres sont habituellement rédigées à l'intention des propriétaires ou de leur agent immobilier, lorsque des biens sont mis en vente. La plupart des LER résumant, en quelques pages, les activités de contrôle, et indiquent si du sol contaminé a été enlevé de la propriété, et à quel endroit, et où l'état radiologique des biens immobiliers se situe par rapport aux niveaux de fond naturels et aux critères radiologiques.

## Y a-t-il des renseignements que je ne peux pas recevoir?

Oui. Les dossiers sont examinés et les renseignements jugés personnels en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels sont rayés (supprimés) avant que ne soit divulgué le reste des dossiers, par exemple le nom des propriétaires précédents, la correspondance entre les agents immobiliers et les avocats, et les renseignements financiers.

## Que se passe-t-il si je ne veux pas que quelqu'un reçoive des renseignements sur ma propriété?

Les données radiologiques recueillies par le gouvernement fédéral relativement à une propriété sont accessibles à toute personne qui en fait la demande. Lorsqu'un non-propriétaire soumet une demande, le propriétaire en est informé et il recevra les mêmes renseignements que ceux divulgués au demandeur. Il sera confirmé au propriétaire que seuls les renseignements jugés accessibles au public – en l'occurrence, les renseignements radiologiques – seront divulgués. Aucun renseignement confidentiel ne sera dévoilé, en vertu de la ligne directrice. Le demandeur et le propriétaire du bien immobilier pourront assister à une réunion avec des employés, qui leur expliqueront les renseignements. Les propriétaires qui continueront d'avoir des préoccupations concernant la divulgation des renseignements seront dirigés auprès du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'EACL.

## Combien de temps la réponse prendra-t-elle?

Le délai de réponse à une demande dépendra de la complexité de la demande et du dossier. Les demandes seront traitées selon le principe du premier venu, premier servi, et la plupart des dossiers, ou les renseignements particuliers demandés, devraient être disponibles en l'espace de deux semaines. Toutefois, dans le cas des dossiers complexes, la demande pourrait nécessiter plus de temps. Les demandeurs peuvent aider à accélérer le traitement en spécifiant les renseignements particuliers qu'ils veulent obtenir. Par exemple si un demandeur ne s'intéresse qu'aux résultats des contrôles effectués durant la période pendant laquelle il a vécu dans la propriété, il devra l'indiquer dans sa demande.

## Comment fait-on pour déposer une demande de renseignements?

Les formulaires de demande de renseignements sont disponibles à [www.phai.ca](http://www.phai.ca) et à [www.llrwmo.org](http://www.llrwmo.org), ou au BG-IRPH, au 115, chemin Toronto ou au BGDRFA, au 196, chemin Toronto à Port Hope. La plupart des demandes seront traitées gratuitement, mais les demandes complexes seront adressées au Bureau de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels d'EACL et des frais préétablis pourraient s'appliquer.

July 2013